



DELIB 48-2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 24 septembre à 18h30**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 7

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 19/09/2024

Date d'affichage : 19/09/2024

L'an deux mille vingt et quatre et les vingt-quatre septembre à 18h34, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Mesdames Alexia BOUSQUET, Evelyne ROUANET, Emeline PAGES et Messieurs Francis LEDOUX, Jean-Luc IMART, Simon SAFFORES, Cédric GARCIA.

Excusés : Adrien STOLDICK pouvoir à Simon SAFFORES, Martine BOUSQUET pouvoir à Alexia BOUSQUET, Nadège BOUYSSSE pouvoir à Francis LEDOUX

Retards : M. Simon SAFFORES arrivé pour le point 2 à 18h38.

Secrétaire de séance : M. Cédric GARCIA Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), Mme le maire propose de voter à main levée

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : **Délibération plan de financement réhabilitation des deux logements communaux**

Madame le maire explique au conseil que la Préfecture à demander de modifier le plan de financement car le FOND VERT ne prend pas en compte les dépenses imprévues, il convient donc d'ajuster le plan de financement en tenant compte de cet élément.

Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir valider le nouveau plan de financement prenant en compte la demande de modification de la préfecture

Nom de la collectivité : Commune de Cahuzac			
Intitulé du projet : Réhabilitation énergétique de deux logements communaux			
Coût estimatif de l'opération			
Postes de dépenses		Montant prévisionnel HT	
Pompe à chaleur		4 120 €	
Electricité		14 922 €	
Menuiserie		30 086 €	
Isolation		14 299 €	
Imprévus		6 343 €	
Coût HT		69 770 €	
Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat -Fonds Verts (sans dépenses imprévues soit sur un total de dépenses 63 427€HT)	Sollicité	25 371€	36%
Autre subvention État (à préciser)			
Conseil régional	Sollicité	13 954 €	20%



Conseil départemental	Sollicité	13 954 €	20%
Fonds européens (à préciser)			
Sous-total			80%
Autofinancement		16 491 €	24%
Coût HT		69 770 €	100%

Pour : Contre : 0 Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET